



*Union Départementale Vie et Nature
des Bouches du Rhône*

Membre de France Nature Environnement



*Création de l'association : parution au J.O. du 24 Janvier 1975
Agréée dans un cadre départementale au titre de l'article L. 141.1 du Code de l'Environnement
Agréée par l'Education Nationale pour l'éducation à l'environnement*

Monsieur le Président du Conseil
Général des Bouches du Rhône
Hôtel du département
52 avenue Saint Just, BP 56
13256 MARSEILLE CEDEX 20

Marseille, 07 Mars 2012

Objet : Position de l'UDVN13 sur l'Agenda 21 du Conseil Général

Copie à : Monsieur Gachon, conseiller général, délégué au Développement durable, Agenda 21 et énergies renouvelables, maire de Vitrolles

L'UDVN 13, fédération départementale des associations de protection de la nature et de l'environnement, membre de France Nature Environnement, ayant notamment pour objet de promouvoir le développement durable dans le département, soutient la mise en place d'un Agenda 21 du Conseil Général des Bouches-du-Rhône.

Cette démarche de planification territoriale est essentielle pour permettre un changement de comportement et une appropriation des enjeux du territoire par chacun des acteurs. L'initiative de l'organisation du colloque du 26 Janvier fut une première expérience d'échange et de participation. Au vu de l'écoute et de l'analyse de fin de journée des différents groupes d'étude, nous souhaitons particulièrement insister et voir émerger des propositions d'actions sur trois axes que nous définissons comme étant prioritaires pour concrétiser le développement durable dans les Bouches-du-Rhône.

Exemplarité du Conseil Général

L'un des groupes de travail, lors de cette journée, avait pour thématique de réflexion « la collectivité exemplaire et responsable ». Ce groupe a mis en avant l'effort du Conseil Général à vouloir diriger les différents services de manière transversale. Cette transversalité en interne est essentielle pour avoir une vision globale des enjeux du territoire. De plus, il nous paraît important que cette organisation transversale des services soit accompagnée d'une politique budgétaire basée sur des critères d'éco-conditionnalité. En effet, chaque service devrait attribuer ses aides budgétaires en fonction de critères écologiques.

➡ L'UDVN 13 et ses membres insistent sur la nécessité de créer des fiches d'actions sur l'éco-conditionnalité des aides budgétaires et sur l'organisation transversale des services.

Les transports, un enjeu essentiel pour le département des Bouches-du-Rhône

Cette journée de participation a permis de mettre en avant les problèmes de mobilité dans le département. Ainsi, l'UDVN13 insiste sur la nécessité d'augmenter les fréquences de

passage des bus et des cars scolaires, tout en créant systématiquement des voies réservées. Une augmentation du nombre de dessertes sur le territoire devrait également être envisagée. De plus, la complémentarité entre la route et le rail devra être améliorée et le développement des transports doux devra être renforcé. Cette nouvelle offre de services doit s'accompagner d'une restructuration de l'espace urbain (création de parkings relais stratégiques et bien desservis, développement des pistes cyclables, limitation du stationnement au cœur de la ville, etc.). Afin de faciliter le déplacement des usagers, une harmonisation de l'offre, de la billettique et des tarifs, ainsi qu'une information efficace et actualisée du trafic, sont nécessaires. Le syndicat coordonnant les autorités organisatrices de transport est un excellent exemple de travail en transversalité. Les actions sur les transports sont d'autant plus essentielles qu'elles permettent d'aborder des enjeux aussi variés tels que la préservation des énergies fossiles, en voie de déperdition, l'atténuation de l'impact anthropique sur le changement climatique, et la préservation de la santé humaine en diminuant les émissions de particules fines et d'oxydes d'azote.

➤ L'UDVN 13 et ses membres insistent sur la nécessité de créer des fiches d'actions pour améliorer et développer l'offre de service en matière de transport.

Les énergies renouvelables

Le potentiel énergétique en termes d'énergies renouvelables du département (géothermique, solaire, éolienne, hydraulique, biomasse) doit être étudié, répertorié et recensé en fonction de la faisabilité et de l'acceptabilité du point de vue de la protection de l'environnement. Le gaspillage de ces énergies dans les bâtiments publics est réel et quantifiable. Ainsi, la maîtrise de nos consommations énergétiques est une priorité et cet effort doit être accessible à tous. Cela passe par de la sensibilisation à l'ensemble des citoyens du département et par une meilleure isolation des bâtiments et notamment des infrastructures publiques gérées par le département telles que les collèges

➤ L'UDVN 13 et ses membres attendent des fiches d'actions servant à mettre en place un plan d'isolation et à améliorer l'offre raisonnée en énergies renouvelables dans le strict respect de l'environnement, du milieu humain et de nos sites et paysages. De plus, le conseil général pourrait analyser localement le potentiel d'économies d'énergies sur son territoire, en s'inspirant des travaux du SRCAE en cours d'élaboration. De plus, le CG13 doit assister et encourager fortement la mise en place de PCET ambitieux, co-élaborés avec les citoyens, afin de rendre effectif et opérationnel les mesures d'économies d'énergies et de développement des énergies renouvelables respectueuses de l'environnement.

Au delà de ces 3 enjeux prioritaires, il nous apparaît essentiel que cette démarche soit engagée sur la base d'un processus de participation citoyenne, l'exemple de la Gironde avec le panel des citoyens aurait été apprécié dans les Bouches-du-Rhône. Il nous apparaît également primordial que cet outil soit pérenne dans le temps, une évaluation complète du territoire aurait été nécessaire afin d'obtenir une reconnaissance officielle (labellisation « Agenda 21 »). L'UDVN13 regrette donc l'urgence dans laquelle ce document est élaboré.

Ainsi, l'UDVN 13 et l'ensemble des Associations de Protection de la Nature que nous représentons attendent que ce projet soit ambitieux et à la hauteur des enjeux de notre territoire. Les actions qu'il définira marqueront la volonté du département d'agir pour le développement durable. Aussi nous sommes prêts, en tant que représentant de la société civile, à nous inscrire dans cette démarche où la participation est essentielle. Notre soutien pourra notamment se faire à travers notre capacité à mobiliser nos associations de terrain, afin d'accompagner les acteurs du territoire pour concrétiser le développement durable. Il pourra également se faire à travers nos projets : « Baromètre » et « Eco-gestes dans la vie de tous les jours ».

En espérant pouvoir vous rencontrer prochainement pour vous présenter plus amplement notre structure et nos projets, je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma haute considération.


Pierre Apfincourt
Président de l'UDVN 13